



Annexe conjoint MS/UNFPA 2021

Prévenir la VFG, y compris le mariage des mineures.

Plaidoyer renforcé pour prévenir la violence fondée sur le genre, y compris le mariage des mineures, et promouvoir les droits reproductifs des femmes et des filles, particulièrement les plus marginalisées

**TERMES DE REFERENCE POUR :
Elaboration et mise en place d'un programme de suivi de santé et d'aide aux soins à domicile aux personnes âgées en situation de handicap**

I. Contexte et justification de la consultation :

Au Maroc, la part des personnes âgées de 60 ans et plus représente 11,1% de la population (ENPSF de 2018) elle passerait à 25% en l'an 2050 selon les projections du HCP. Cette transition démographique s'accompagne d'une transition épidémiologique avec une charge de morbidité de 64,6%, (ENSFP 2018). 37% des personnes âgées sont atteintes de déficiences et d'incapacités selon l'enquête Nationale de handicap de 2014 et l'indice de dépendance est de 29 % (HCP en 2009). Les personnes âgées continuent de rencontrer des difficultés pour l'utilisation des services de santé d'ordre social, culturel, organisationnel ou financier avec un faible taux d'utilisation de la consultation médicale pour les personnes âgées au niveau des ESSP au cours de l'année 2018 en moyenne de (0.5 NC/Hab/an)

Aussi Selon l'enquête ménage 2015 des personnes âgées, 73,5% des personnes âgées réclame la gratuité des soins, seuls 23% des PA font la marche, près de la moitié des personnes âgées ayant été malades ou blessés, soit 49,9%, n'ont pas eu recours aux services de soins pour des raisons de manque de moyens, l'éloignement de lieu de consultation et l'insuffisance de la qualité des services fournis.

L'offre de soins existante spécialement orientée vers les personnes âgées malades au niveau des structures de santé ne suffit pas à répondre aux besoins de soins engendrés par les maladies liées à l'âge. Afin d'améliorer l'accueil, l'accès des personnes âgées en situation de handicap suite à la coexistence de plusieurs pathologies chroniques invalidantes, la Direction de la population / Service de Réhabilitation et de la Gériatrie a programmé le lancement d'une consultation avec L'appui de l'UNFPA pour l'année 2021, en vue d'élaborer et mettre en place un programme de suivi de santé et d'aide aux soins à domicile pour les personnes âgées en situation de handicap», et ce ,dans la perspective d'une vision stratégique de renforcement de l'accès aux soins pour les personnes âgées selon une approche droit pour une prise en charge globale et un suivi de proximité.

REFERENCIEL :

- Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement 2002 ;
- Cadre d'orientation de l'OMS : « Vieillir en restant actif » ;
- Objectifs de Développement Durable « Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030) » ;
- Plan santé 20-25 (Axe 16, Action 73) visant à développer les soins à domicile pour les personnes âgées dépendantes ;
- Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées, ratifiée par notre pays en 2009 ;
- Plan national santé et handicap 2015-2021 ;
- Loi 131/13 relative à l'exercice de la médecine ;
- Décret 2-18-378 en juillet 2018 qui délimite les contours réglementaires de tous les actes télé médicaux ;
- Loi 09-08 relative à la protection des données personnelles ;
- Loi 65/15 relative aux établissements de protection sociale ;
- Loi 34/00 relative au système de santé et à l'offre de soins ;
- Loi 65/00 portant code à la couverture médicale de base ;
- Loi n° 43-13 relative à l'exercice des professions infirmières ;
- Loi n° 45.13 relative à l'exercice des professions de rééducation, de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle ;

II. Objet de la consultation :

Elaborer un programme de suivi de santé et d'aide aux soins à domicile pour les personnes âgées en situation de handicap.

III. Objectifs spécifiques :

- Améliorer la qualité des soins grâce à une prise en charge et une meilleure connaissance médicale de la santé de la personne âgée et de son environnement.
- Coordonner les soins pour les personnes âgées en situation de handicap avec les prestataires de soins au niveau primaire, secondaire et tertiaire ;
- Elaborer un modèle relatif aux interventions à domicile auprès des personnes âgées ayant pour objectif de :
 1. Prévenir la perte d'autonomie ;
 2. Eviter une hospitalisation ;
 3. Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ;
 4. Eviter une entrée dans un établissement médicosocial spécialisé ;
 5. Apporter un soutien, des conseils aux familles et à l'entourage.

IV. Population cible

- Personnes âgées en perte d'autonomie pour des raisons de santé irréversibles ;
- Personnes en situation de handicap en perte d'autonomie irréversible quelle que soit leur âge.

V. Résultat attendu

Un modèle d'intervention à domicile pour un meilleur suivi médico-social et une meilleure coordination des soins auprès des personnes âgées et celles en perte d'autonomie quel que soit leur âge est élaboré.

VI. Mandat spécifique confié à l'expert(e) consultant(e)

Au cours de sa consultation, le/la consultant(e) réalisera les Missions suivantes :

- Elaborer un état des lieux par rapport aux soins destinés aux personnes âgées et celles en perte d'autonomie au Maroc ;
- Faire un benchmarking international sur l'aide aux soins à domicile ;
- Conception d'un modèle d'aide aux soins à domicile destiné aux personnes âgées et celles en perte d'autonomie au Maroc compte tenu de l'offre de soins nationale et de l'environnement socioculturel ;
- Animation des réunions de présentation et de validation des livrables.

VII. Produits livrables

Les produits attendus du consultant(e) qui sont relatifs à cette activité sont :

1. Une note méthodologique détaillée ;
2. Un document définissant l'état des lieux et les résultats du benchmarking.

VIII. Déroulement de la consultation

Afin de répondre aux objectifs de la consultation, l'expert doit élaborer une note méthodologique qui détaille la démarche et les étapes de la conception du programme.

Après validation de cette note par un comité ad hoc, dont les membres sont des représentants de la Direction de la Population / Service de réhabilitation et gériatrie et l'UNFPA, le consultant doit collaborer étroitement avec la Direction de la Population pour la réalisation de cette activité selon la note méthodologique validée.

IX. Supervision de la consultation

La consultation sera conduite sous la supervision d'un comité ad hoc composé de membres représentant l'UNFPA et la Direction de la Population.

Ce comité se chargera également de la validation des livrables.

X. Ethique de la consultation

Le consultant doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception des livrables, y compris le respect des procédures et le maintien de la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

Le lieu d'exécution de la consultation est Rabat.

XI. Qualification et Compétences requises

Le profil recherché du/ de la consultant(e) est :

- Expertise senior en santé publique ;
- Expérience de plus de 5 ans dans le domaine du vieillissement, de la dépendance et du handicap ;

- Maîtrise de l'environnement réglementaire et juridique de l'aide et du soin à domicile (dispositifs, textes législatifs, etc.) ;
- Capacité de communication rédaction, de synthèse ;
- Maîtrise de la langue française.

XI. Durée et lieu de la consultation

Le délai maximum d'exécution est de 20 Jours/homme ouvrables étalés au maximum sur trois mois à partir de la date de la signature du contrat.

XII. Dossier de l'offre

- Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation ;
- CV détaillé de l'expert ;
- Calendrier d'exécution ;
- Proposition budgétaire.

XIII. l'évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le candidat retenu recevra un courrier par Email l'invitant à se présenter à engager les procédures de consultation.

- a. Analyse technique comparative des offres, une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :
- b. Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante.

Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante : $F=100 \cdot P \text{ min}/P$ (P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante).

- c. Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants : 70% pour l'offre technique. 30% pour l'offre financière. $N = 0,7 * T + 0,3 * F$. Les candidatures seront classées en fonction de du total pondéré « N ».

XVI. Dépôt du dossier de candidature

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leurs offres par email aux adresses suivantes :

guedira@unfpa.org

elakel@unfpa.org

L'objet de l'email devra porter la mention : UNFPA « Projet/Act ID: MOR09GBV/ MSGBV / Elaboration et mise en place d'un programme de suivi de santé et d'aide aux soins à domicile aux personnes âgées en situation de handicap » au plus tard le 24 mai 2021, à 16h00 GMT+1

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.